

PICARDIE
SOMME**Partenaires :**

Amiens Métropole (Communauté d'agglomération Amiens Métropole)
Préfecture de la Somme
AFPA
Conseil Général de la Somme (services sociaux, RMI)
Conseil Régional de Picardie
CCI

Financement :

PLIE 2001 :
Etat/Amiens Métropole 642 573 € (4 215 000 F)
Département 76 225 € (500 000 F)
Politique de la Ville Axe Développement Economique Emploi
Amiens Métropole 175 316 € (1 150 000 F)
Etat 1 000 000 Francs

Contacts :

Hervé DHEILLY, Directeur de la Politique de la Ville et de l'Insertion Amiens Métropole,
Tél. : 03 22 22 36 17

Éléments bibliographiques :

Contrat de Ville d'Amiens Métropole
Convention thématique : Développement Economique Emploi du contrat de ville
Fiche de présentation du Grand Projet de Ville d'Amiens Métropole (I.VILLE.GOUV.FR)
Fiche d'expérience le pôle de développement social d'Amiens (I.VILLE.GOUV.FR)

Amiens

Accès à l'emploi et développement économique : deux piliers intégrés au projet du GPV d'Amiens

Amiens Métropole, communauté d'agglomération, développe depuis plus de 10 ans, avec les autres collectivités locales et l'Etat, un projet de développement économique qui intègre les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le processus de revitalisation.

CONTEXTE :

une nouvelle communauté d'agglomération, des politiques d'emploi et de développement économique prioritaires

Amiens Métropole, communauté d'agglomération créée le 1er janvier 2000 en remplacement de l'ex-District du Grand Amiens regroupe 20 communes et 170 000 habitants. Les quatre quartiers prioritaires Politique de la Ville sont tous situés sur le territoire d'Amiens, ville centre, avec en particulier les quartiers Nord (25 000 habitants, quartiers en Zone France Urbaine) qui sont le territoire majeur d'intervention de la convention GPV et qui concentrent les difficultés sociales, économiques et urbaines les plus importantes.

La politique de la ville est une compétence stratégique pour la communauté d'agglomération au même titre que les compétences Développement Economique et Emploi.

En effet, un PLIE a été mis en place depuis 1995 et le district s'était doté d'une mission développement économique depuis de nombreuses années. L'intervention en matière de politique de la ville est présente depuis 1984 avec des opérations DSQ pour le quartier Nord et le quartier Saint-Leu et deux générations de contrats de ville, 1994-1999 et 2000-2006.

Dans un contexte de forte intégration de ces trois politiques publiques dans une logique d'intercommunalité renforcée, les enjeux de développement économique des quartiers prioritaires et d'accès à l'emploi au niveau de l'agglomération de ces habitants constituent des axes centraux de l'action des partenaires du contrat de ville et du GPV. Une convention thématique Développement Economique / Emploi en voie de signature concrétise cette priorité et illustre l'importance des actions menées depuis près de 10 ans dans ce domaine.

Des stratégies qui se renouvellent et construisent un projet territorial cohérent

Depuis de nombreuses années, contrat de ville, PLIE et politique de développement économique ont été fortement portées politiquement par la commune et le district d'Amiens. Des habitudes de travail entre partenaires ont émergées et de nombreuses actions concrètes ont pu être menées. Après le pacte de relance et la mise en place de la ZFU, le nouveau contrat de ville, l'élaboration du grand projet de ville, l'évolution du PLIE ont été l'occasion de reconfigurer

- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage : Etat, Communauté d'agglomération, communes, Conseil Général et Régional et les autres partenaires, FAS, CDC,... dans une logique d'identification des compétences et des rôles de chaque partenaire notamment pour « gérer » les différentes échelles d'intervention (agglomération, ville, quartier), définir une véritable commande publique et réguler efficacement les processus de décision et de mise en œuvre.

- les directions de projet des différents contrats et démarches (contrat de ville, grand projet de ville, PLIE, plan d'action territorialisé du Service Public de l'emploi,...) dans une logique de complémentarité et avec un objectif de cohérence forte qui se concrétise par une coordination étroite, au quotidien comme au niveau stratégique.

- le travail avec les opérateurs directs des actions qui doivent agir en réseau, bénéficier d'un appui fort en matière d'ingénierie, d'expertise et d'accompagnement par les équipes du contrat de ville, du PLIE et en charge du développement économique.

Ces évolutions s'adossent à un projet global de territoire élaboré au niveau de la communauté d'agglomération, ce projet territorial constituant la véritable colonne vertébrale de l'ensemble des politiques thématiques mises en œuvre.

Dans ce cadre, les nouvelles démarches contractuelles obéissent à deux principes fondamentaux

1) Créer des synergies fortes entre stratégie de développement économique et programmes d'accès à l'emploi

Amiens Métropole accueille dans le même lieu le service développement économique, l'équipe du PLIE et l'équipe-projet Contrat de Ville / GPV.

A partir d'un guichet unique dédié aux entreprises (implantation de nouvelles activités et soutien aux activités déjà présentes) qui intègre des services opérationnels en matière d'orientation, de propositions d'immobilier d'entreprises, de soutien aux démarches administratives, de mobilisation des concours financiers et d'aide en matière de ressources humaines, Amiens Métropole est en situation de connaître les besoins des entreprises, de les guider dans leur stratégie d'implantation, de définir une offre immobilière adaptée et d'encadrer leur implantation dans le cadre d'un schéma de cohérence d'agglomération.

Dans le même temps, ce guichet unique permet d'identifier précisément les besoins actuels et futurs des entreprises en matière d'emploi et de qualification.

Une coordination étroite avec l'équipe du PLIE permet d'anticiper ces besoins et d'agir sur la formation des populations locales, en particulier pour les personnes éloignées de l'emploi.

Une action de sensibilisation des entreprises sur l' « offre de services » Emploi / ressources humaines est systématiquement assurée dès les premiers contacts.

Des secteurs prioritaires de développement économique sont repérés et constituent les priorités d'Amiens Métropole : NTIC, Métallurgie - BTP, Logistique, Agro-industrie – Biotechnologie – Santé , Tourisme.

C'est également sur ces secteurs que se mobilisent prioritairement les acteurs de l'emploi et de la formation / DDTEFP, ANPE, AFPA, Mission RMI, Mission locale, avec des

programmes de formation et de qualification des différents publics, notamment des personnes peu diplômés ou en insertion.

Par exemple, l'implantation de centres d'appels téléphoniques (Call-centers) et d'entreprises NTIC dans deux hôtels d'entreprises sur les quartiers nord d'Amiens (plus de 300 emplois créés, 1300 à l'échelle de la métropole) a été anticipée sous l'impulsion du PLIE en partenariat avec l'AFPA et les organismes de formation en créant des parcours de formation adaptés et en développant des actions de promotion de ces métiers. Un autre exemple illustre les synergies importantes entre développement économique et accès à l'emploi des habitants des quartiers défavorisés : lors de la construction de l'autoroute A16, Amiens Métropole a obtenu de la société concessionnaire l'implantation, à proximité du quartier prioritaire Etouvie, du centre technique et d'entretien. La création de 20 emplois sur ce site a permis de développer en amont une action spécifique de formation du PLIE pour les demandeurs d'emploi du secteur permettant de les préparer aux métiers concernés (CAP Agent d'autoroute).

2) Un portage politique fort au niveau de l'agglomération, une démarche politique et technique de proximité

La réorganisation d'Amiens Métropole lors du passage en communauté d'agglomération a permis de créer de nouvelles cohérences :

A) Le territoire de l'agglomération est découpé en 4 secteurs communautaires et 7 secteurs sur la ville d'Amiens avec des élus chargés de porter et d'adapter les démarches communautaires au niveau local : 4 vice présidents communautaires (ouest – Nord – Sud – Est) et 7 Maires Adjointes de secteur amiénois. Chaque élu de secteur

décline localement le programme de l'agglomération et anime le territoire. En particulier, ce portage politique est un facteur clé en matière de participation des habitants et de mobilisation des acteurs des quartiers, ce qui permet de donner une véritable opérationnalité aux programmes de développement économique (que ce soit par exemple en matière d'implantation d'entreprises ou de soutien aux commerçants dans les quartiers prioritaires) et aux actions d'accès à l'emploi.

Dans le même temps, des dispositifs techniques rassemblant l'ensemble des compétences concernées à cet échelle sont en charge de la réalisation effective des actions : deux équipes emploi-formation ont été installées sur les deux quartiers les plus en difficulté avec le soutien du conseil général et du conseil régional, de la DDTEFP et permettent ainsi une véritable coordination entre l'ANPE, la mission locale, l'AFPA, les travailleurs sociaux (la mission RMI).

B) Une mission thématique Développement Economique / Emploi est créée en 2000 par l'Etat, la région Picardie, le département de la Somme et la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Trois référents techniques, DDTEFP, PLIE, Mission Développement Economique sont chargés de mettre en cohérence l'ensemble des compétences et des modes d'intervention des partenaires dans le cadre de la convention thématique du Contrat de Ville.

Le Président d'Amiens Métropole et les vice-présidents thématiques concernés sont fortement investis tant du point de vue de l'accueil des entreprises que dans la mobilisation des habitants vers des démarches d'accès à l'emploi.

Ce fonctionnement à double échelle (Agglomération / Secteur) nécessite dans le même temps des lieux d'articulation entre ces deux niveaux, la construction d'une culture commune tant pour les professionnels que pour les décideurs institutionnels. Surtout, les acteurs sont dans un état d'esprit commun : « utiliser au mieux tous les outils à disposition au service du projet de développement du territoire ».

Ainsi, de la Zone Franche Urbaine au Fonds de Revitalisation Economique, des programmes TRACE de l'Etat aux dispositifs SIFE de la région, l'ensemble des procédures et

des moyens des institutions sont mobilisés après négociation dans une logique de simplification et d'efficacité.

Des programmes lourds pour surmonter les difficultés d'accès à l'emploi

Si les cohérences entre stratégie de Développement Economique et politique de lutte contre le chômage et les exclusions constituent une pierre angulaire du projet territorial de l'agglomération et un atout pour réinsérer les secteurs en difficulté dans la dynamique urbaine générale, il subsiste des obstacles, pour une part importante des habitants de ces quartiers, au retour à l'activité et à l'emploi : niveau de qualification, isolement personnel, discrimination à l'adresse ou au nom,....

Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de la convention thématique,

- « les partenaires signataires partagent le point de vue suivant lequel il s'agit de contrecarrer les mécanismes d'exclusions qui distinguent et séparent un univers économique, lieu de la compétence, de l'utilité et de la création de richesse d'une part, et de l'autre, des ensembles humains (groupes, individus, territoires) qui se trouvent à l'écart de toute utilité économique et sociale ; en grande difficulté, voire dans l'impossibilité d'y prendre part »
- il s'agit également de développer des stratégies d'accompagnement « exceptionnelles » des publics très éloignés de l'emploi.

Ce constat est le résultat de plusieurs années d'intervention en matière d'insertion et d'accompagnement d'individus qui sont en rupture avec le monde professionnel depuis parfois de nombreuses années ou tout simplement qu'ils n'ont jamais connus.

De fait le PLIE et le Plan d'Action Local du Service public de l'Emploi constitue les outils privilégiés pour la mise en place d'actions adaptées à cette réalité.

Très concrètement, de nombreuses actions sont menées :

En proximité avec [les plates-formes de services](#) « Antenne Emploi Formation » qui sur chaque quartier rassemblent sur un même site les acteurs (Mission locale, ANPE, PLIE, AFPA, Mission RMI), [mutualisent les moyens](#) et permettent un suivi fin de chaque personne.

Avec des [intervenants spécialisés](#) comme les psychologues de l'AFPA qui appuient localement les professionnels présents dans les plates-formes pour surmonter les handicaps lourds des publics les plus fragilisés

En construisant des outils au niveau de l'agglomération comme le pôle de développement social (voir fiche d'expérience sur I.VILLE. GOUV. FR) permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un [accompagnement individuel](#) (hors quartier) allant de la redynamisation sociale à la pré-qualification et pouvant déboucher pour certains directement sur de l'emploi.

En développant des [réponses innovantes](#) sur certains publics et dans des secteurs en manque de main d'œuvre. A titre exemple, on peut citer des chantiers-école dans le BTP menés depuis plusieurs années et qui débouchent sur un chantier-insertion très important, : la remise en état et la réhabilitation d'une Citadelle, qui permet de proposer à 150 personnes des parcours d'insertion et des contrats emploi solidarité.